



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Association Internationale des Maires  
Francophones (AIMF)**  
9, rue des Halles  
75001 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Grant Thornton**  
SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile de France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre 632 013 843  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-Sur-Seine



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Administrateurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'AIMF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'AIMF à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Bureau.

## **Responsabilités du Secrétariat Permanent et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient au Secrétariat Permanent d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Secrétariat Permanent d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétariat Permanent, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;





- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Secrétariat Permanent de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 5 novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Cyril Brogniart  
Associé



AIMF

9, rue des Halles  
75001 Paris  
Siret : 319 356 150 00031BILAN  
EXERCICE 2017

ACTIF	2017			2016	PASSIF	2017	2016
	Brut	Amort. & Provisions	Net	Net			
<b>Immobilisations incorporelles</b>					<b>Fonds associatifs</b>		
Logiciels	11 213	7 193	4 020	2 088	Réserve fonds de garantie	1 100 000	1 100 000
Autres		0	0		Report à nouveau	1 942	100 782
<b>Immobilisations corporelles</b>					Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	34 477	98 820
Installation générale agencements aménagements	323 251	152 971	170 280	202 440	Autres fonds associatifs		
Matériel de bureau et informatique	32 456	25 709	6 747	6 670			
Mobilier	6 347	6 347	0				
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0			
<b>Immobilisations financières</b>							
Autres	22 292		22 292	21 716			
<b>Total I</b>	<b>395 559</b>	<b>192 220</b>	<b>203 339</b>	<b>232 914</b>	<b>Total I</b>	<b>1 136 419</b>	<b>1 101 942</b>
<b>Actif circulant</b>					<b>Provisions pour risques et charges Total II</b>	<b>92 735</b>	<b>71 897</b>
Créances					<b>Fonds dédiés</b>		
- Créances usagers et comptes rattachés	1 409 020	93 987	1 315 034	1 285 049	sur subventions	9 569 913	9 530 198
- Autres créances					sur autres ressources		
Valeurs mobilières de placement	0		0	0	<b>Total III</b>	<b>9 569 913</b>	<b>9 530 198</b>
Disponibilités	10 319 921		10 319 921	9 842 432	<b>Dettes</b>		
Charges constatées d'avance	36 485		36 485	42 396	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	781 823	409 835
<b>Total II</b>	<b>11 765 426</b>	<b>93 987</b>	<b>11 671 439</b>	<b>11 169 877</b>	Dettes fiscales et sociales	293 338	287 834
					Autres dettes		
					Produits constatés d'avance	550	1 085
					<b>Total IV</b>	<b>1 075 711</b>	<b>698 754</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 160 985</b>	<b>286 207</b>	<b>11 874 778</b>	<b>11 402 791</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 874 778</b>	<b>11 402 781</b>



**AIMF**

9, rue des Halles  
75001 Paris  
Siret : 319 356 150 00031

**COMPTE DE RESULTAT****EXERCICE 2017**

		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Subventions d'exploitation		7 388 058 €	6 871 010 €
Cotisations et droits d'entrée		429 878 €	425 997 €
UE Frais Administratifs 7%		52 742 €	-
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges		24 167 €	45 740 €
	<i>Total I</i>	<b>7 894 845 €</b>	<b>7 342 747 €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats		26 384 €	24 189 €
Autres charges externes		6 298 421 €	6 222 965 €
Impôts, taxes et versements assimilés		115 168 €	92 188 €
Rémunération du personnel		837 274 €	732 717 €
Charges sociales		396 189 €	327 879 €
Dotation aux amortissements		38 230 €	35 887 €
Dotation aux provisions		37 486 €	106 917 €
Autres charges		47 835 €	135 €
	<i>Total II</i>	<b>7 796 987 €</b>	<b>7 542 877 €</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>97 857 €</b>	<b>-200 130 €</b>
<b>Produits financiers</b>		49 534 €	107 498 €
<b>Charges financières</b>		23 759 €	13 779 €
	<b>Résultat financier</b>	<b>25 775 €</b>	<b>93 719 €</b>
	<b>Résultat courant</b>	<b>123 632 €</b>	<b>-106 411 €</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		284 €	79 €
<b>Charges exceptionnelles</b>		49 723 €	129 108 €
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-49 439 €</b>	<b>-129 029 €</b>
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs		3 810 393 €	4 821 727 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées		3 850 110 €	4 685 107 €
	<b>Total des produits</b>	<b>11 755 056 €</b>	<b>12 272 051 €</b>
	<b>Total des charges</b>	<b>11 720 579 €</b>	<b>12 370 871 €</b>
	<b>Solde créditeur : Bénéfice</b>	<b>34 477 €</b>	<b>-98 820 €</b>



**Association internationale des maires francophones**  
**9 rue des Halles - 75001 PARIS**

=====

**Annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**Montants exprimés en Euros**

**Table des matières**

<b>1. Faits majeurs de l'exercice</b> .....	3
1.1. Evènements principaux de l'exercice .....	3
1.2. Principes, règles et méthodes comptables .....	3
1.2.1. Présentation des comptes .....	3
1.2.2. Méthode générale .....	3
1.2.3. Changement de méthode .....	3
<b>2. Informations relatives au bilan</b> .....	4
2.1. Actifs .....	4
2.1.1. Immobilisations .....	4
2.1.2. Amortissements .....	4
2.1.3. Immobilisations financières .....	5
2.1.4. Créances .....	5
2.1.5. Disponibilités .....	5
2.1.6. Charges constatées d'avance .....	6
2.2. Passif .....	6
2.2.1. Fonds associatifs .....	6
2.2.2. Provisions pour risques et charges .....	6
2.2.3. Etat des dettes .....	7
2.2.4. Produits constatés d'avance .....	7
2.2.5. Fonds dédiés – Tableau de suivi .....	7
<b>3 Informations relatives au compte de résultat</b> .....	8
3.1 Ventilation des produits d'exploitation .....	8
3.2 Subventions annulées ou partiellement remboursées (charges exceptionnelles) .....	9
3.3 Ventilation de l'effectif au 31/12/2017 .....	9
<b>4 Autres informations</b> .....	10
4.1 Rémunération des dirigeants .....	10
4.2 Honoraires du commissaire aux comptes .....	10



## **1. Faits majeurs de l'exercice**

L'accord de subvention signé le 24 Mars 2017 avec la fondation Bill & Mélinda Gates pour un montant de 4 750 652,00 \$ sur 3 années (2017/2019).

### **1.1. Evènements principaux de l'exercice**

### **1.2. Principes, règles et méthodes comptables**

#### **1.2.1. Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

#### **1.2.2. Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

#### **1.2.3. Changement de méthode**

Néant

## 2. Informations relatives au bilan

### 2.1. Actifs

#### 2.1.1. Immobilisations

##### Situations et mouvements

Rubrique	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 102</b>	<b>3 744</b>	<b>2 634</b>	<b>11 213</b>
– Logiciels	10 102	3 744	2 634	11 213
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>357 719</b>	<b>4 335</b>		<b>362 053</b>
– Installations, aménagements	323 251			323 251
– Matériel bureau et informatique	28 121	4 335		32 456
– Mobilier	6 346			6 346
<b>Total cumulé</b>	<b>367 821</b>	<b>8 079</b>	<b>2 634</b>	<b>373 266</b>

#### 2.1.2. Amortissements

##### Situations et mouvements

Rubrique	Amortissement début d'exercice	Diminutions	Augmentations	Amortissement clôture d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 014</b>	<b>2 633</b>	<b>1 812</b>	<b>7 193</b>
– Logiciels	8 014	2 633	1 812	7 193
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>148 609</b>		<b>36 418</b>	<b>185 027</b>
– Installation, aménagements	120 810		32 161	152 971
– Matériel bureau et informatique	21 452		4 257	25 709
– Mobilier	6 347			6 347
<b>Total cumulé</b>	<b>156 623</b>	<b>2 633</b>	<b>38 230</b>	<b>192 220</b>

##### Type d'immobilisation

##### Durée et mode

Logiciels et progiciels	linéaire 3 ans
Installations techniques	linéaires 10 ans
Matériel de bureau	linéaire 3 ans
Mobilier de bureau	linéaire 5 ans

### 2.1.3. Immobilisations financières

— Dépôt de garantie locations	21 716	576	22 292
-------------------------------	--------	-----	--------

### 2.1.4. Créances

#### Créances

	Echéance à - d'un an	Montant brut
<b>Créances usagers et comptes rattachés</b>		
Subventions à recevoir :		
— SIAPP	100 000	100 000
— Rhin Meuse	172 000	172 000
— AESN	67 500	67 500
— Fondation Véolia	90 000	90 000
— Syctom Agence des déchets ménagers	50 000	50 000
— Union européenne	65 000	65 000
— MAECI	332 469	332 469
— Genève	42 648	42 648
— Bordeaux	50 000	50 000
— Wallonie Bruxelles	121 500	121 500
— MAE Saf	100 000	100 000
Cotisations à recevoir		
— Année 2015	48 463	48 463
— Année 2016	62 215	62 215
— Année 2017	107 225	107 225
<b>Autres créances</b>		
<b>Total des créances</b>	<b>1 409 020</b>	<b>1 409 020</b>

Les cotisations à recevoir antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2017 présentant un risque de recouvrement ont été provisionnées à hauteur de 93 986.76 €.

### 2.1.5. Disponibilités

Société générale - Livret A	85 162
Société générale - Livret associations	6 978 287
Société générale	3 251 555
Commercial Bank Centrafrique - Bangui	3 034
Caisse	1 883
<b>Total</b>	<b>10 319 921</b>

## 2.1.6. Charges constatées d'avance

Assurances	2 582
Maintenance	5 713
Location matériel de bureau	4 491
Téléphone	26
Documentation	357
Loyer	23 299
Fournitures	17
<b>Total</b>	<b>36 485</b>

## 2.2. Passif

### 2.2.1. Fonds associatifs

Solde en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Réserve pour fonds de garantie			1 100 000
1 100 000			1 100 000
Compte « Report à nouveau »			Compte « report à nouveau »
100 762		98 820	1942

### 2.2.2. Provisions pour risques et charges

Solde en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Provision pour licenciement			33 223
31 278	1 945		33 223
Provision pour indemnité de fin de carrière (charges comprises)			
40 619	18 893		59 512

La provision pour indemnité de fin de carrière a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

Age théorique de départ : 67 ans (Volontaire à la retraite à l'âge de 67 ans)

Taux d'actualisation : 0,95 %

Taux d'augmentation de salaires : 0,25 %

Taux de turn over par tranche d'âge (en fonction des statistiques)

Base de calcul : en l'absence de conventions collectives et d'accord d'entreprise, l'indemnité retenue est l'indemnité légale.

### 2.2.3. Etat des dettes

#### Dettes

	Montant brut	Echéance
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	781 823	<b>781 823</b>
Dettes fiscales et sociales	293 338	293 338
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>1 075 161</b>	<b>1 075 161</b>

#### Fournisseurs

	Nature	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs	Frais de fonctionnement et d'actions de coopération	753 725
Factures non parvenues	EDF, honoraires, téléphone, locations véhicules	28 098
<b>Total</b>		<b>781823</b>

### 2.2.4. Produits constatés d'avance

#### Cotisations

550

### 2.2.5. Fonds dédiés – Tableau de suivi

Voir tableau joint

Le tableau des fonds dédiés est présenté, année par année, par types de projets financés : Fonds de Coopération, FMU, Opérateur, Fondation Bill et Melinda Gates et Fonds Union Européenne.

Par ailleurs, les projets votés avant 2012, non soldés au 31 décembre 2017, en cours d'achèvement, ont été regroupés sur une seule ligne afin de ne pas alourdir la présentation du tableau.

Du fait de la durée des projets financés sur une période moyenne de 3 ans, le montant global des fonds dédiés représente près de deux années de ressources.

Ces fonds dédiés représentent l'engagement pris vis-à-vis des villes pour des projets non encore achevés.

Les réaffectations concernent des subventions attribuées à des sous-projets sur décision du bureau.

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	2016	2017
<b>Subventions</b>	<b>6 871 010</b>	<b>7 388 058</b>
Ville de Paris	1 633 000	1 633 000
Ville de Bordeaux	50 000	50 000
Ville de Lausanne	41 015	18 000
Ville de Liège	25 000	25 000
Ville de Luxembourg	25 000	25 000
Ville de Marseille	30 000	33 000
Ville de Genève	45 114	42 648
Ville de Chinon	13 000	/
Ville de Mérignac	25 000	/
Ville de Montréal		32 728
Ville d'Issy-les-Moulineaux	20 000	26 446
Dept des Hauts de Seine		10 000
Dept des Yvelines		275 000
Cameroun	29 955	/
Ademe		75 000
Agence de l'eau Rhin-Meuse	172 000	10 500
Agence de l'eau Seine-Normandie	15 000	120 000
Agence Française de Développement	75 000	75 000
Ministère des Affaires étrangères et européennes	1 200 000	1 200 000
Ministère de l'Education nationale	80 000	60 000
Gouvernement du Québec	57 495	56 198
MAECI	352 410	332 468
Wallonie-Bruxelles International	300 000	456 500
SIAAP	140 000	184 000
Communauté européenne	1 328 464	646 919
Craterre	5 481	/
Fondation Veolia	140 000	/
Syctom	50 000	/
Fondation Bill et Melinda Gates		1 401 407
Saint-Etienne	57 000	/
ABGE (Comores)	614 967	/
Parts villes	346 109	599 244
<b>Ressources propres (cotisation, droits d'entrée)</b>	<b>425 997</b>	<b>429 878</b>
UE Frais Administratifs 7%		<b>52 742</b>
<b>Total des subventions et cotisations</b>	<b>7 297 007</b>	<b>7 870 678</b>
<b>Reprises sur provisions</b>	<b>45 740</b>	<b>24 167</b>
<b>Total des projets d'exploitation</b>	<b>7 342 747</b>	<b>7 894 845</b>

### **3.2 Subventions annulées ou partiellement remboursées (charges exceptionnelles)**

**Total**                    **12 870** relative au projet européen 80NDJA014

### **3.3 Ventilation de l'effectif au 31/12/2017**

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Total
Cadres	11		11
Non cadre	2		2
<b>Total</b>	<b>13</b>		<b>13</b>

## **4 Autres informations**

### **4.1 Rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations et avantages en nature versés aux plus hauts cadres, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 100 750 € en 2017.

### **4.2 Honoraires du commissaire aux comptes**

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes De l'exercice 2017	HT	20 000
<b>Honoraires totaux HT</b>		<b>20 000</b>



**AIMF**

9, rue des Halles  
75001 Paris  
Siret : 319 356 150 00031

		A	B	C	D	E	A + B + C + D + E
<b>Fonds dédiés sur subventions - 2017</b>		Fds à engager sur projets au 01.01.17	Subventions notifiées en 2017	Utilisation au cours d'exercice 2017	Reaffectations diverses	Raprise des fonds dédiés antérieurs (compte 7894)	Fonds restant à engager au 31.12.2017
Fonds de coopération	2017		3 117 804	1 118 834	659 611		2 658 681
F M U	2017		1 171 523	843 330	597 238		925 431
Opérateur	2017		54 000	24 020			29 980
Fondation Gates	2017		1 401 407	204 609			1 196 798
Fonds Union Européenne	2017		846 920	350 851	6 380		289 689
<b>A = TOTAL 2017</b>			<b>6 391 754</b>	<b>2 541 644</b>	<b>1 250 469</b>		<b>5 100 579</b>
Fonds de coopération	2016	2 931 342			42 017	1 040 851	1 848 474
F M U	2016	832 113			371 441	195 431	265 241
Opérateur	2016	86 062			2 778	25 457	57 827
Fonds Union Européenne	2016	1 204 589				923 331	281 258
<b>A = TOTAL 2016</b>		<b>5 054 106</b>			<b>416 236</b>	<b>2 185 070</b>	<b>2 452 800</b>
Fonds de coopération	2015	1 583 621			48 630	681 486	843 505
F M U	2015	233 598			49 038	142 505	140 131
Opérateur	2015	2 177			2 779	1 081	3 895
Fonds Union Européenne	2015	6 095			13 871	12 443	4 687
<b>A = TOTAL 2015</b>		<b>1 813 301</b>			<b>17 058</b>	<b>847 495</b>	<b>982 864</b>
Fonds de coopération	2014	785 381			487 790	82 157	215 434
F M U	2014	509 747			129 050	267 905	112 792
Opérateur	2014	6 352				8 084	288
Fonds Union Européenne	2014	8 825					8 825
<b>B = TOTAL 2014</b>		<b>1 312 305</b>			<b>616 840</b>	<b>358 126</b>	<b>337 339</b>
Fonds de coopération	2013	532 718			5 669	107 790	419 259
F M U	2013	123 771			60 818	41 540	21 413
Opérateur	2013	24 683				12 472	12 211
Fonds Union Européenne	2013	7 491			7 491		
<b>C = TOTAL 2013</b>		<b>688 663</b>			<b>73 979</b>	<b>161 802</b>	<b>452 882</b>
Fonds de coopération	antérieur à 2012	517 359			75 505	200 731	241 123
F M U	antérieur à 2012	111 190			84 967	17 182	9 041
Opérateur	antérieur à 2012	44 959				39 987	4 972
Fonds Union Européenne	antérieur à 2012	11 887					11 687
<b>D = antérieur à 2012</b>		<b>661 821</b>			<b>160 472</b>	<b>257 900</b>	<b>243 449</b>
<b>TOTAUX : A + B + C + D</b>		<b>9 530 196</b>	<b>6 391 754</b>	<b>2 541 644</b>		<b>3 810 393</b>	<b>9 569 913</b>

